

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION DU FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE BUDGET 2016

SÉANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2015, À 18H30, À JONGNY

CARNOTZET COMMUNAL

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie à Jongny le 6 octobre 2015, afin d'étudier le budget 2016.

Présents

Blonay	Ghiringhelli	Gianni	membre
Chardonne	Pelot	Jean-David	membre
Corseaux	Gavin	Heather	membre
Corsier	Petit	Danielle	suppléante
Jongny	Pittet	Dominique	membre
Montreux	Jorge	José	membre
St-Légier-La Chiésaz	Bays	Patrick	membre
St-Légier-La Chiésaz	Pasche	Dominique-G.	suppléante
La Tour-de-Peilz	de Gautard Rayroud	Antoinette	membre
La Tour-de-Peilz	Gagnebin-de-Bons	Martine	membre
Vevey	lamartino	Anna	membre
Veytaux	Wicht	Valérie	membre

Excusés

Blonay	Vodoz	Eric	suppléant
Chardonne	Chibrac	Catherine	suppléante
Corseaux	Neyroud	Jean-Paul	suppléant
Corsier	Vodoz	Josiane	membre
Jongny	Keller	Elisabeth	suppléante
Montreux	Tschopp	Bernard	membre
Montreux	Diop	Alioune	suppléant
La Tour-de-Peilz	Devenoge	Jacques	suppléant
Vevey	Hodgson	Sarah	membre
Vevey	Riesen	Norma	suppléante
Veytaux	Emery	Huguette	suppléante

Le Conseil administratif était représenté par :

Présents

M. Claude Cherbuin	président du FCR, conseiller municipal à Jongny
Mme Colette Rossier	cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Budget 2015 et préavis type
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

Mme Dominique Pittet, présidente de la commission de gestion pour l'année législative 2015-2016, accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue. Elle salue la présence de Mme Colette Rossier et de M. Claude Cherbuin pour le bureau exécutif du FCR et précise que Mme Annick Vuarnoz et M. Jean-Baptiste Piemontesi sont tous deux excusés.

2. LISTE DE PRÉSENCES

Voir page précédente.

3. BUDGET 2016 ET PRÉAVIS TYPE

Le budget est brièvement commenté par Mme Rossier, la présidente ouvre ensuite la discussion sur le préavis et le budget.

Subventions aux institutions intégrées au fonds y compris adaptations

Concernant les adaptations et suite aux diverses questions, il est précisé que toutes les institutions n'ont pas encore transmis leurs demandes pour 2016 et que les deux plus grandes institutions (Théâtre de Vevey et Saison culturelle) n'ont pas sollicité d'augmentation.

Réserve pour soutiens ponctuels et aides à la création.

Comme expliqué dans le préavis, le montant de Fr. 19'160.- servira à aider de petites institutions non intégrées au fond. Ce montant sera réparti dès janvier 2016, au gré des demandes, avec l'aval du conseil administratif du Fonds culturel Riviera. Le montant fluctue en fonction de l'évolution de la population. Cette manière de procéder est bien accueillie par l'ensemble des membres présents.

Réserve pour soutiens ponctuels pour anniversaires d'institutions intégrées au Fonds.

Ce sont des provisions pour pouvoir répondre à des demandes supplémentaires lors d'anniversaire ou de manifestations exceptionnelles organisés par des institutions intégrées au fonds, comme le 50ème anniversaire du Montreux jazz festival, ou les 40 ans du TMR, par exemple.

Prestation d'administration et de gestion (SAI).

Environ 25% du temps de travail du SAI est consacré au Fonds culturel Riviera. Le SAI facture donc un forfait qui couvre une partie de ses frais.

A l'issue de la discussion, la présidente passe au vote.

Les membres de la commission de gestion adoptent le budget 2016 à l'unanimité.

4. DIVERS

Le bureau se réunit 4 fois par année pour discuter, approuver, contrôler, voire refuser les demandes (environ une trentaine cf. rapport de mai 2015) analysées et préparées par Mme Rossier et son équipe mais également pour traiter du budget du Fonds et des soutiens aux institutions intégrées au Fonds.

En conclusion, M Cherbuin souhaite exprimer le plaisir qu'il a à présider le FCR et rappeler la richesse culturelle de la Riviera, ainsi que l'extraordinaire outil que constitue le FCR. Il nous fait remarquer que, pour l'avenir, le Fonds culturel Riviera recevra encore plus de demandes, les petites institutions culturelles souffrant de restrictions budgétaires des mécènes et de l'Etat.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est fixée au **mardi 26 avril 2016, à 18h30, à Jongny.**

La présidente clôt la séance en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié et remercie M. Cherbuin et Mme Rossier pour les réponses apportées aux questions des commissaires.

CONCLUSION

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous recommande, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils communaux, d'approuver le budget 2016 du Fonds culturel Riviera, tel que présenté.

Pour la Commission :

La Présidente

La Secrétaire

Dominique Pittet
Jongny

Danielle Petitot
Corsier

Corsier, le 27 octobre 2015



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 16/2015

le 28 octobre 2015

Concerne :

Budget 2016 du Fonds culturel Riviera (FCR).

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2016 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du Fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^e des communes partenaires (8 sur 10).

Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la Loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités.



Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.-- à Fr. 50.-- par habitant. Depuis 2003, le montant de la contribution est fixé à Fr. 48.--/habitant, dit montant pouvant être réévalué chaque année.

Durant la 1^{ère} législature de fonctionnement du Fonds, soit 2003 - 2006, 11 institutions en étaient bénéficiaires, ainsi que l'Agenda régional. Dès 2007, de nouvelles institutions ont été intégrées au fonds. La liste de ces institutions en 2015 est la suivante :

Agenda Régional - Association des Musées de la Riviera - Cinérive / La Lanterne magique - Concours Clara Haskil - Festival Images - Fondation des Arts et Spectacles (Le Reflet – Théâtre de Vevey) - Fondation de la Saison culturelle de Montreux - Live in Vevey - Montreux Art Gallery (MAG) - Montreux Choral Festival - Montreux Comedy Festival - Montreux Jazz Artists Foundation - NED - Rocking Chair (RKC) - Semaine internationale de piano - Septembre Musical - Théâtre de l'Oriental - Théâtre de Poche La Grenette - Théâtre des Trois-Quarts - Théâtre Montreux-Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du Fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. En décembre 2015, le conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2016.

Budget 2016

Il est proposé aux conseils communaux de maintenir le montant des cotisations à Fr. 48.-- par habitant en 2016. La participation des communes a été estimée sur la base de la population au 31 décembre 2014, majorée de 0.5%, afin de tenir compte de manière prudente de la tendance démographique en cours.

Les revenus pour 2016 sont ainsi estimés à Fr. 3'764'160.--.

Le montant global des subventions 2016 aux institutions actuellement intégrées, comprenant d'éventuelles adaptations des soutiens octroyés, est estimé à Fr. 3'650'000.--. Après déduction des frais d'administration et de gestion du Fonds facturés par le Service des affaires intercommunales pour un montant forfaitaire de Fr. 35'000.--, d'une réserve pour des soutiens ponctuels / aides à la création demandés en 2015 mais portant sur l'année 2016 de Fr. 20'000.-- et d'une réserve pour des soutiens ponctuels pour des anniversaires d'institutions intégrées au Fonds de Fr. 40'000.--, il en résulte un solde disponible évalué à Fr. 19'160.--. Il est proposé d'attribuer ce solde aux soutiens ponctuels et aux aides à la création. Comme en 2015, le Fonds se recentre sur sa mission première de soutien aux institutions régionales, tout en conservant la possibilité d'allouer des soutiens ponctuels dans la limite de ses disponibilités.



Conclusions

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 16/2015 ;
- oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

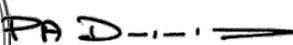
décide :

- d'adopter le budget 2016 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Annexe : budget 2016

Adopté par la Municipalité le 28 septembre 2015



FONDS CULTUREL RIVIERA

PROJET DE BUDGET 2016

REVENUS

(fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2015, sur la base de la population 2014 + 0.5%)

	Population au 31.12.2014	Population estimée au 31.12.2015 (+ 0.5%)	Montant à porter au budget 2016
Blonay	6'110	6'141	294'768.00
Chardonne	2'835	2'849	136'752.00
Corseaux	2'172	2'183	104'784.00
Corsier	3'393	3'410	163'680.00
Jongny	1'475	1'482	71'136.00
Montreux	26'072	26'202	1'257'696.00
St-Légier-La Chiésaz	5'084	5'109	245'232.00
La Tour-de-Peilz	11'207	11'263	540'624.00
Vevey	18'838	18'932	908'736.00
Veytaux	845	849	40'752.00
Totaux	78'031	78'420	3'764'160.00
TOTAL DES REVENUS			3'764'160.00

CHARGES

Subventions aux institutions intégrées au fonds, y compris éventuelles adaptations			3'650'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels/aides à la création demandés en 2015 pour 2016			20'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels pour anniversaires d'institutions intégrées au fonds			40'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels et /ou aides à la création			19'160.00
Prestations d'administration et de gestion (SAI)			35'000.00
TOTAL DES CHARGES			3'764'160.00
SOLDE SELON BUDGET			0.00

SAI - septembre 2015